

1914 LACOMBLEZ Fernand Henri

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
Nom	LACOMBLEZ
Prénoms	Fernand Henri
Grade	2 ^e Classe
Corps	29 ^e Bataillon de Chasseurs à pied
N° Matricule	2895 au Corps. — Cl. 1911
	130 au Recrutement Avesnes
Mort pour la France le	entre le 10 et le 19 septembre 1914
	à Rembercourt aux Pots Meuse,
Genre de mort	Tué à l'ennemi
Né le	11 Mars 1891
au Cateau	Département Nord
Arr ^e municipale, p ^r Paris et Lyon),	à distance non déterminée.
Jugement rendu le	9 avril 1917
par le Tribunal de	Bar le Duc
acte ou jugement transcrit le	27 octobre 1919
à Le Cateau	Nord
N° du registre d'état civil	301 N° 9
101-708-1922. [20434]	

Né le 14 mars 1891 à 15h30 à Le Cateau.

Profession Perceur de métaux.

Domicilié à Paris 17^e, 104 rue de la Jonquière.

Fils de Lacomblez Alfred Henri, tisseur, 33 ans (O1858).

Et de Lesne Sabine, tisseuse, 32 ans (O1859).

Domiciliés à Le Cateau, 33 rue de la Fontaine à Gros Bouillons.

Marié le, Célibataire

Bureau de recrutement d'Avesnes (Nord)

Matricule 130 **Classe** 1911

Grade et corps: Chasseur clairon de 2^e classe au 29^e Bataillon de Chasseurs à Pied.

Mort pour la France Tué à l'ennemi le 19 septembre 1914, à l'âge de 27 ans, à Rembercourt aux Pots (Meuse)

Transcription N°123 à Le Cateau

Transcription rectificative N° 68 à Le Cateau

Sépulture non déterminée.

Monument aux Morts de Le Cateau.

Décorations et citation remises le 5 juin 1921: Médaille militaire et Croix de guerre avec étoile de bronze.

"Chasseur courageux et dévoué. Blessé grièvement à son poste de combat. Mort de ses blessures en septembre 1914, à Rembercourt".

Détail du service Incorporé chasseur de 2^e classe le 07 octobre 1912 au 29^e B.C.P; Clairon le 8 novembre 1913; Mort au champ d'honneur au combat de Rembercourt aux Pots le 19 septembre 1914.

Morphologie: Cheveux châtain foncé; yeux gris; front: inclinaison moyenne, hauteur moyenne, largeur moyenne; nez: dos rectiligne, base horizontale, hauteur moyenne, saillie petite, largeur grande; visage rond; Taille 1m66; Signe particulier: cicatrice à la joue gauche près de l'œil; Degré d'instruction générale 3.

N° 123 Acte de transcription de Décès de LACOMBLEZ Fernand

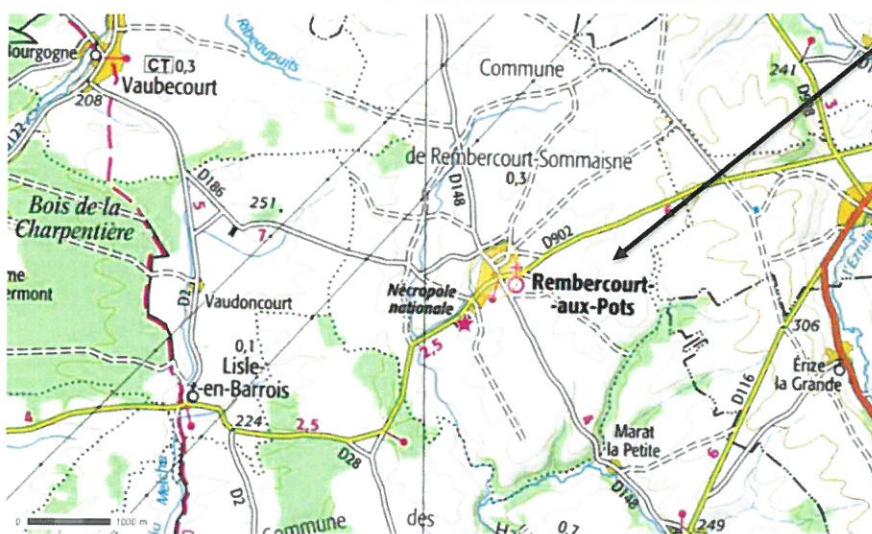
République Française.- Au nom du Peuple Français.- Le Tribunal civil de première instance à Bar Le Duc, a rendu le jugement au bas de la requête dont la teneur suit: Requête: A Messieurs les Présidents et Juges composant le Tribunal civil de Bar le Duc. Le Procureur de la République à l'honneur d'exposer: qu'il résulte des pièces jointes de l'enquête ordonnée par Monsieur le Ministre de la Guerre que le soldat Lacomblez Fernand Henri, du vingt neuvième Bataillon de Chasseurs à pied a été tué à l'ennemi entre le dix et le vingt septembre mil neuf cent quatorze à Rembercourt aux Pots, qu'en conséquence la réalité du décès paraît certaine, et qu'aucun acte régulier n'ayant été dressé, il y a lieu de constater judiciairement ce décès. C'est pourquoi il requiert qu'il vous plaise, attendu que l'ordre public est intéressé, et ou les articles quatre vingt neuf et suivants du code civil et la Loi du trois décembre mil neuf cent quinze, sur le rapport de l'un de Messieurs les Juges à cet effet commis. Dire qu'il est constant que Lacomblez Fernand Henri, né à Le Cateau (Nord) le quatorze mars mil huit cent quatre vingt onze, fils d'Alfred Henri et de Sabine Lesne, perceur de métaux, domicilié à Le Cateau (Nord), soldat au vingt neuvième Bataillon de Chasseurs à pied est Mort pour la France entre le dix et le vingt septembre mil neuf cent quatorze à Rembercourt aux Pots. Ordonne que le jugement à intervenir tiendra lieu d'acte de décès et qu'il sera transcrit sur les registres de l'Etat civil de la commune de Le Cateau, son dernier domicile et que mention en sera faite en marge à la date du décès. Fait au Parquet le trente mars mil neuf cent dix sept. Signé Picart. Jugement. Audience de la Chambre du Conseil du mardi trois avril mil neuf cent dix sept. Le Tribunal de première instance séant à Bar le Duc, réuni en Chambre du Conseil ou étaient présents: Messieurs Picart, juge plus ancien au Tribunal civil de Bar le Duc, faisant fonctions de Président, de Lavaux, juge suppléant au Tribunal civil de Sedan et Devilliers, juge de Paix au canton de Vavincourt, délégués pour compléter le Tribunal, en remplacement de Messieurs Nicolas, juge et Hagard, juge suppléant, mobilisés, Legros, Procureur de la République, assistés de Eberentz, Commis greffier. Vu la requête qui précède présentée par Monsieur le Procureur de la République près le siège. Oui Monsieur Lavaux, juge en son rapport. Le Ministère public en ses conclusions et en avoir délibéré. Vu les articles quatre vingt neuf et

suivants du Code civil et la loi du trois décembre mil neuf cent quinze; Adoptant les motifs de ladite requête et y faisant droit. Dit qu'il est constant que Lacomblez Fernand Henri, né à Le Cateau (Nord) le quatorze mars mil huit cent quatre vingt onze, fils d'Alfred Henri et de Sabine Lesne, perceur de métaux, domicilié à Le Cateau, soldat au vingt neuvième Bataillon de Chasseurs à pied est Mort pour la France entre le dix et le vingt septembre mil neuf cent quatorze à Rembercourt aux Pots. -Ordonne que le présent jugement sera transcrit sur les registres de l'Etat civil de la Commune de Le Cateau, son dernier domicile et tiendra lieu d'acte de décès et que mention en sera faite en marge desdits registres à la date du décès. Ainsi fait et prononcé à l'audience ci-dessus. Et à Monsieur le Président, signé avec le commis greffier, signé: Picart-Eberentz. Visé pour timbre et enregistré gratis à Bar le Duc le trois avril mil neuf cent dix sept, folio cinquante cinq, case huit. Le receveur signé: Matet. En conséquence le Président de la République Française demande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de 1^{re} instance d'y tenir la main. A tous Commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, le présent jugement a été signé comme il est dit d'autre part. Pour grosse. Le Commis greffier du Tribunal, signé: Illisible. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le dix sept octobre mil neuf cent dix neuf, neuf heures du matin par Nous Emile Picard, Chevalier de la Légion d'honneur, Adjoint au maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Etat Civil par délégation. Suit la signature de l'adjoint. Mention marginale: Rectifié par jugement du Tribunal civil de Bar le Duc rendu le trente juin mil neuf cent vingt et un et transcrit le six juillet mil neuf cent vingt et un en ce sens que Lacomblez Fernand Henri soldat au vingt neuvième Bataillon de Chasseurs à pied est décédé "Mort pour la France" le dix neuf septembre mil neuf cent quatorze et non du dix au vingt septembre mil neuf cent quatorze. Le six juillet mil neuf cent vingt et un. L'adjoint, Officier de l'Etat civil. Signé Illisible.

N° 68 Acte de transcription rectificatif de Décès de LACOMBLEZ Fernand

La mention rectificative ci-dessous se réfère au jugement déclaratif de décès du soldat Lacomblez Fernand Henri transcrit le dix sept octobre mil neuf cent dix neuf sous le numéro cent vingt trois. D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Bar le Duc le trente juin mil neuf cent vingt et un, enregistré sur requête présentée par Monsieur le Procureur de la République, il a été extrait ce qui suit: Par ces motifs: Ordonne la rectification du Jugement de ce siège du trois avril mil neuf cent dix sept. Dit que Lacomblez Fernand Henri soldat au vingt neuvième Bataillon de Chasseurs à pied est décédé "Mort pour la France" le dix neuf septembre mil neuf cent quatorze et non du dix au vingt septembre mil neuf cent quatorze. Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'Etat civil de Le Cateau (Nord), que mention dudit jugement sera faite en marge du jugement rectifié, que de sa transcription sur les registres de la commune de Le Cateau. Signé: Genaux et Gardet. Pour extrait. Le greffier du Tribunal signé: Illisible. Le jugement rectificatif de décès ci-dessus a été transcrit le six juillet mil neuf cent vingt et un dix heures du matin, par Nous, Charles Jounieau adjoint au Maire du Cateau, officier de l'Etat civil par délégation. Suit la signature de l'Adjoint.

Localisation du lieu du décès



Rembercourt aux Pots:
Département de la Meuse, Arrondissement de Bar le Duc, Canton de Vaubecourt.
Le 1^{er} janvier 1973, les villages de Rembercourt aux Pots (au sud) et Sommaisne (au nord) fusionnent pour devenir Rembercourt Sommaisne.
La rivière l'Aisne prend sa source à Sommaisne. Rembercourt au pot est décoré de la Croix de guerre 1914- 1918.

Morts au même endroit

Le Cateau: Lacomblez Fernand

Etaient au même régiment

Le Cateau: Lacomblez Fernand; Proisy Louis

Historique et combats du 29^e Bataillon de Chasseurs à Pied en 1914

En 1914 Casernement à Saint Mihiel, 80^e Brigade d'Infanterie, 40^e division d'infanterie, 6^e Corps d'Armée; A la 40^e D.I d'août 1914 à juin 1915 puis à la 127^e D.I jusqu'en nov. 1918

1914 Retraite des 3^e et 4^e Armées: Joppécourt, Filières (fin août), Mercy le Haut (22 août); Retraite et prélude à la bataille de la Marne: Cierges-Montfaucon (sept.), La Vaux-Marie (8/14 sept.); Woëvre: La Croix sur Meuse (sept.).

1915 Bataille de Champagne: nord de Saint Hilaire le Grand (25-30 sept.).

1916 Bataille de Verdun: Bois Fumin, Bois de Laufée, Batterie de Damloop, Souville (juin).

1917 Chemin des Dames: Carrières de Soupir (avril), avance jusqu'au Chemin des Dames (5 mai).

1918 Vosges (début 18); Picardie (mars-avril): Coullemelle, Esclaivillers, bois Allongé, bois de Mongival, bois Ferme, ravin d'Ainval; Bataille de Picardie (août): Grand Rozoy (01/08), Braisne, Vic sur Aisne (20/08), Plateau de Nouvron, de Brieuxy et de Juvigny (21-27 août); Est de Soissons (sept.-oct.): Auberge de l'Ange Gardien, Sancy; Attaques de la Hunding-Stellung¹; Verneuil sur Serre, combat du Moulin de Verneuil et de la Ferme de Chantrud, cote 91, fortin de Thor, ruisseau de Chantrud (17-22 oct.).

¹ Hunding-Stellung : (stellung = position) ligne de défense allemande établie rive droite de l'Aisne ou existe encore quelques bunkers de Voncq à Attigny.

Au nord de Vouziers, la résistance de la ligne fut augmentée par les inondations de l'Aisne.

A noter que ce sont les noms des héros du drame écrit par Richard Wagner en 1848 "Der Nibelungen-Mythus" (l'Anneau des Nibelungen) qui faisait partie de la culture allemande de l'époque ou les personnages comme Wotan - Brunnhilde- Siegmund - Siegline et Hunding (qui fut tué par Wotan) entrent en scène.

Il n'est donc pas surprenant de voir apparaître des tranchées et des positions qui portent le nom des héros de cette pièce populaire de R. Wagner.

Il y a même des parallèles qui sont tirées entre la comparaison de la légende du coup de poignard dans le dos au sujet de la perte de la guerre, par faute du peuple allemand qui prend une autre attitude que les militaires en 1918, et la légende du Mythe de Siegfried.

► **La ligne Hindenburg**, entre Lens et Saint-Quentin est divisée en cinq zones, nommées respectivement (du nord au sud): Preuss Stellung; Bayern Stellung; Wotan Stellung; Alberich Stellung , Siegfried Stellung (à ne pas confondre avec la Ligne Siegfried, construite à la frontière franco-allemande avant la Seconde Guerre mondiale).

Cette ligne Hindenburg est doublée en arrière de deux autres lignes:

De Douai à Pagny-sur-Moselle par Cambrai, Guise, Rethel, Vouziers et Dun-sur-Meuse : Hunding Stellung; Brunnhilde Stellung; Kriemhilde Stellung; Michel Stellung; Freia Stellung;

De Douai à Metz par Le Quesnoy, le Cateau, Hirson, Mézières, Sedan, Montmédy et Briey: Hermann Stellung; Hagen Stellung;

Parmi elles, la Siegfried Stellung est considérée comme la plus résistante. Le commandement allemand pensait que la nouvelle ligne était imprenable. Malgré cela, elle tombe au cours de la bataille de la ligne Hindenburg pendant l'offensive des Cent-Jours, en septembre 1918.

JMO du 29^e BCP du 19 septembre 1914

Cote 26 N 826/14 Pages 22 à 23

Jeudi 17 septembre

Le bataillon remonte devant la ferme, en visant au sud du village de Moegnac, et viene cantonner à Maucourt.

Vendredi 18 septembre

Le coup d'arrêt ayant atteint l'satine limite qu'il fut possible de gagner, en face de positions ennemis, fortifiées tranchées, où il donne à la division de garder ses positions en construisant des abris très profonds.

Le bataillon en file, garde de droite, reçoit comme mission d'assurer la liaison N. Est du bois de la Baly et surveiller le fort Marguille Gincay.

Le 5^e C^{ie} se rend à Bertin et la 4^e C^{ie} égale Louvi au Nord, à la limite de l'Epine et Preuville la liaison avec les éléments du 7^e Chasseur et du 106 régiment d'infanterie, se poste à 9^h 15, à l'abreuvoir, - 100 m de Gincay.

La 1^e C^{ie} coupe les tranchées en avant de Gincay et la coupe 109. Le gaz du bataillon à Marguille.

Sur le soir, changement de dispositions. Le bataillon va prendre des avant-postes face à Gouilly et le prieuré des Warins. Sur le front de l'opposition, 1^{er} panier la nuit par un tel mauvais temps. 99 coups de fusil échangés avec les patrouilles ennemis.

Samedi 19 septembre

Même emplacement que la veille. Le soir dans campagne renouvelé contact avec à Maucourt.

Par décret du 9 sept. 1914, promulgué par le Ministre à 18 h, tout nouveau Régiment lieutenant prend rang à la date du 2 septembre.

Le 1^{er} Lieutenant Person, du 89^e Bataillon -
Par un ordre de la Division en date du 19 septembre.
Le général C^o la Division décore la medaille militaire au
Sergent d'Harlingue, du 89^e Bat. de chasseurs.

l'heure de la Vain. Marce, a fait preuve de la plus
grande energie, exaltante par ses paroles et un exemple
le courage de ses chasseurs. Au moment de l'avant,
s'est porté en avant avec sa section pour refuser l'ennem.
et ne s'est replié qu'aprs en avoir reu l'ordre.



La gare de Rembercourt aux Pots

Sources: Ministère de la Défense @ mémoire des hommes; Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @chtmiste.com; Mairie de Le Cateau; Cartographie IGN Géoportail;



1914 LAFORGE Joseph Modeste

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
Nom	LAFORGE
Prénom	Joseph Modeste
Grade	Caporal
Corps	16e Régiment d'Infanterie
N° Matricule	1798 au Corps. — Cl 1913 1798 au Recrutement 127e
Mort pour la France le	29 Août 1914 à Le Hérie la Viéville (Aisne)
Genre de mort	Tué à l'ennemi
Né le	16 septembre 1893
à	Le Cateau
Département	Nord
Arr ^e arrondissement (p ^r Paris et Lyon), à défaut nom et N ^o .	
Jugement rendu le	23 Septembre 1920
par le Tribunal de	Cambray
acte ou jugement transcrit le	16 Octobre 1920
à	Le Cateau Nord
N° du registre d'état civil	234-788-1920. [28134]
Cette partie n'est pas à remplir par le Caporal.	

Né le 16 septembre 1893 à 21 heures à Le Cateau.

Profession Employé de commerce.

Domicilié à Le Cateau

Fils de Laforge Joseph Modeste, domestique, 27 ans (O1866).

Et de Milot Victorine, fileuse, 27 ans (O1866).

Domiciliés à Le Cateau, 1 rue du Bois Monplaisir.

Marié le Célibataire

Bureau de recrutement d'Avesnes (Nord)

Matricule 1798 **Classe** 1913

Grade et corps: Caporal au 1^{er} Régiment d'Infanterie.

Mort pour la France Tué à l'ennemi le 29 août 1914, à l'âge de 29 ans, à le Hérie la Viéville (Aisne)

Transcription N° 127 à Le Cateau

Sépulture non déterminée.

Monument aux Morts de Le Cateau

Détail du service Engagé volontaire pour trois ans à la Mairie de Le Cateau pour le 1^{er} R.I le 21 mars 1913, soldat de 2^e classe; Nommé caporal le 24 février 1914; Disparu le 29 août 1914 à Le Hérie la Viéville

Morphologie: Cheveux châtains foncés ; yeux bleus; front vertical et moyen; nez rectiligne et moyen; visage non renseigné; taille 1m66; Degré d'instruction générale non renseigné.

N° 127 Acte de transcription de Décès de LAFORGE Joseph

République Française, au nom du Peuple Français, le Tribunal civil de première instance séant à Cambrai au Palais de Justice de la dite ville à rendre le jugement dont la teneur suit: Jugement: Le tribunal, ouï en audience publique Monsieur de Kéguelin de Rosières, Juge commis en son rapport, le Ministère public en ses conclusions orales. Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort; Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République de Cambrai et l'ordonnance de Monsieur le Président d'autre part; Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis par le tribunal que le nommé Laforge Joseph Modeste, né à Le Cateau, le seize septembre mil huit cent quatre vingt treize, de Joseph et de Milot Victorine, en son vivant employé de commerce, demeurant à Le Cateau, caporal au premier Régiment d'Infanterie, disparu à Le Hérie la Vieille le vingt neuf août mil neuf cent quatorze "Mort pour la France". Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échet de le déclarer judiciairement. Par ces motifs déclare le décès du sus désigné, en fixe la date au vingt neuf août mil neuf cent quatorze. Dit que le présent Jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera en conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de l'état civil de la commune de Le Cateau et que mention en sera faite sur les registres de l'état civil pour l'année mil neuf cent quatorze, en marge de l'acte le plus voisin de la date du dit décès et à la table alphabétique de la dite année. Ainsi jugé et prononcé le vingt trois septembre mil neuf cent vingt en audience publique du Tribunal Civil de Cambrai par Messieurs Certeux, Président, Druilhe, juge suppléant en remplacement de M.Dufay et de M. De Keguelin, juge en congé et Rivière avocat le plus ancien inscrit au tableau présent à la barre pris pour compléter le tribunal, juges, en présence de Monsieur Dorlhac, Procureur de la République et assisté de Petit, commis greffier, signé: Certeux, Petit. En conséquence le Président de la République Française demande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de 1^{re} instance d'y tenir la main. A tous Commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, la minute des Présentes a été signée par Monsieur le Président et Commis greffier. Pour expédition conforme: le commis greffier Signé: G. Ledieu. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le seize octobre mil neuf cent vingt, onze heures et demie du matin par Nous Charles Jounieau, Adjoint au maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Etat Civil. Suit la signature de l'adjoint.